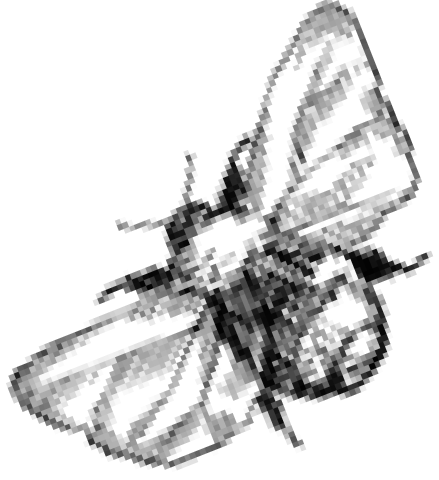




La RUCHE, présentation de notre système d'échange local

Le REVS tisse des liens entre les EVS parisiens, l'objectif étant de consolider et renforcer notre impact sur le territoire. À travers un système d'échange local inter-EVS nommé La RUCHE, nous souhaitons encourager une économie alternative et solidaire afin de promouvoir la cohésion et faciliter la transmission. Cette initiative adhère aux principes qui nous unissent ; elle favorise l'établissement de liens de communication et de fraternité entre nos espaces, tout en permettant de mettre en valeur les initiatives, les compétences et l'engagement de chacun. L'union par la mise en commun est au cœur de cette démarche.

1-Règlement du MIEL

- Le Système d'Echange Local du MIEL est accessible à tous les membres du REVS à jour de leur cotisation.
- Chaque participant, appelé "abeille", se voit attribuer **une bourse initiale de 150 MIELS**
- Le REVS dispose également d'une bourse de départ.
- Afin d'assurer l'équité dans les échanges, un plafond de crédit en MIELS sera établi. Chaque abeille ne pourra cumuler plus de 1500 MIELS, garantissant ainsi une limite maximale de crédit.
- Lors de chaque transaction entre les membres, le REVS perçoit une commission de 1 MIEL permettant notamment de valoriser le temps des médiateurs du SEL (mis à jour lors des permanences physique chaque mois)
- Pour les transactions excédant 150 MIELS, il est important de solliciter l'intervention d'un médiateur.
- **Une permanence physique mensuelle, nommée LA RUCHE, sera établie dans les locaux du Cafézoïde, un mercredi par mois, de 13h à 15h.** le calendrier sera disponible en ligne sur le site de MYTROC.FR
- En cas de manque de MIEL pour effectuer une transaction, si celle-ci excède 150 MIELS, les abeilles peuvent demander un crédit aux médiateurs, indiqué sur le site MYTROC.FR
- Un système de garantie sera instauré, le REVS, sous l'égide de la RUCHE, veillera à ce que chaque abeille inscrite soit en règle avec une assurance responsabilité civile à jour, assurant ainsi des échanges sereins.



2-Valeur des échanges au sein de la RUCHE

Un barème d'échanges a été établi pour garantir des transactions équitables et justes entre les membres.

Les tarifs pour les services sont fixés à 30 MIELS par heure par personne, couvrant diverses activités telles qu'ateliers, bricolage, aide administrative, soutien comptable, encadrement ou accompagnement de sorties, etc.

Pour les **échanges de véhicules à la journée**, les équivalences sont les suivantes :

- Vélo : 5 à 10 MIEL
- Voiture : 20 à 50 MIELS
- Camion : 40 à 60 MIELS

Pour les échanges et les prêts de véhicules, il incombe à chaque abeille de vérifier les documents du véhicule, l'assurance et le niveau de carburant afin de prévenir toute complication.

Pour les **échanges de matériel** :

- Matériel informatique : 10 à 30 MIELS
- Matériel de cuisine : 10 à 20 MIELS

La **mise à disposition de locaux à la journée** fonctionne selon la superficie :

- Espaces de moins de 50 m2 : 50 MIELS
- Espaces entre 50 et 100 m2 : 75 MIELS
- Espaces entre 100 et 200 m2 : 100 MIELS
- Espaces excédant 200 m2 : 150 MIELS

L'hospitalité, ou la **mise à disposition des locaux à l'heure**, par exemple pour l'accueil d'une réunion du REVS, est tarifée comme suit :

- Simple mise à disposition : 10 MIELS
- Mise à disposition avec accueil chaleureux (nourriture, animations, etc.) : 30 MIELS.

Cette liste n'est pas exhaustive et sert de points de repère pour les échanges. D'autres types d'échanges peuvent être envisagés, et les membres sont encouragés à discuter et convenir de modalités adaptées à leurs besoins spécifiques.



3-LOGOS



La Ruche



Le Miel